

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 119 Ad1 (îlot déstructuré de type 1) du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 3 179 784.

Dérogation mineure

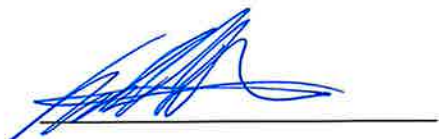
La demande de dérogation vise à autoriser un enclos pour deux animaux (chevaux) installé entre 3.5 m et 4 m de la ligne latérale de la propriété au lieu de 5 m tel qu'exigé par la note 9 de l'article 3.12 du règlement de zonage.

Identification du site concerné :

- Adresse : 423, chemin des Pionniers Ouest
- Numéro de lot : 3 179 784

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 13 AOÛT 2026.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier